Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS :

Par [illegible], Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne.	0,40
Réclames	»	0,75
Faits-divers	»	1,50
Locale	»	2,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

M. Gauthier (de Clagny) combat l'invalidation de M. Roger-Ballu. L'orateur démontre que ce dernier a été élu en raison de son programme moins avancé que celui de M. Aimond. Ce n'est donc pas une surprise. Il réfute ensuite les accusations de M. Debussy.

L'orateur conclut à la validation, que **M. Berteaux** combat au milieu du bruit et des apostrophes plus ou moins violentes qu'on échange de part et d'autre, car la surexcitation est plus grande que jamais et c'est à grand'peine que **M. Bourgeois** peut se faire entendre pour obtenir le silence.

M. Berteaux défend avec chaleur M. Aimond, dont il vante les qualités de travail et d'intelligence, plus le républicanisme.

On a accusé M. Aimond d'être le candidat de M. Reinach, de Eusebodis, de Panama, on l'a même traité de voleur et de traître. (Bruit prolongé).

La Chambre fera justice.

Après une observation de **M. Rudelle, M. Bracke** réclame une enquête qui est repoussée par 298 voix contre 235.

Alors, au milieu du bruit, on réclame un scrutin public à la tribune avec appel nominal sur l'invalidation.

Les 40 signataires étant présents, le scrutin est ouvert à 6 h. 30 par la lettre S.

M. Salis vote le premier et le défilé se poursuit à la tribune, au fur et à mesure que l'huissier appelle les votants, mais il y a beaucoup d'absents.

M. Baudry-d'Asson vote et agite une breloque à clochette qui provoque l'hilarité.

Le scrutin est clos à 7 h. 25.

M. Roger Ballu est invalidé par 172 contre 131.

La Chambre s'ajourne à ce soir à 9 heures et la séance est levée à 7 h. 50.

SÉANCE DE NUIT

Un spectacle inouï

La séance est reprise à 9 h. 15, sous la présidence de **M. Guillain.**

Beaucoup de monde. Les députés sont en habit. Au banc des ministres, **MM. Combes et Rouvier.**

Une interpellation

Le Président annonce que **MM. Aynard et Cochin** demandent à interpeller sur la dernière circulaire de M. Combes.

M. Combes. — Je demande le renvoi de cette interpellation après celles inscrites à l'ordre du jour.

M. Aynard a la parole sur la date. Il s'agit, dit-il, de fermer 2.500 écoles. Quand on en a eu fermé récemment 125 on croyait que le gouvernement s'arrêterait là.

L'obstruction du « bloc »

M. Aynard veut continuer à parler, mais à gauche les pupitres battent.

On crie: C'est de l'obstruction. Assez! Assez; Aux voix.

M. Aynard proteste avec énergie contre cette scandaleuse attitude.

Le tapage redouble,

Les esprits sont très surexcités.

Le Président ne peut obtenir le silence tant à gauche qu'à droite.

M. Aynard parle toujours mais on ne l'entend pas; il quitte la tribune.

M. Combes le remplace.

M. Auffray. — A bas le ministre proscripteur!

C'est le signal d'un chahut inouï, épouvantable, tel qu'on n'en a jamais vu.

M. Guillain rappelle M. Auffray à l'ordre.

Le tumulte redouble. **MM. Paulin. Méslier, Cadenat, Chenavaz** escaladent la tribune, menacent **M. Guillain** qui ne parvient pas à modérer les passions de ses collègues.

Le Président se couvre et déclare la séance suspendue.

Mêlée générale !!!

C'est dans l'hémicycle une mêlée générale, on se bouscule, les poings se lèvent.

MM. Baudry-d'Asson, Cadenat, de Dion, Chambon, Rouvier !! Théodore Denis sont aux prises.

Les huissiers ont peine à faire évacuer le public que cette bataille réjouit fort.

Il est de fait que le spectacle est inouï.

Les gros mots retentissent, des coups sont échangés. Bref, le désordre est général et on se demande ce que sera la reprise.

Reprise
de la séance et.... du chahut

La séance est reprise à 10 h. 35.

M. Guillain préside.

Les députés et le public sont revenus plus nombreux que tout à l'heure.

M. Guillain annonce que la séance est reprise.

M. Auffray demande la parole pour s'expliquer. Il retire ce qu'il a dit mais il reprend les mots de **M. Aynard** : « d'attentats à la liberté et de crimes ». Des paroles déchaînent un nouveau tumulte.

Le Président se précipite sur le règlement et propose la censure pure et simple qui est prononcée à maine levées contre M. Auffray après quelques explications.

M. Charles Benoist. — Et ceux qui ont envahi la tribune. (Bruit.)

M. Combes monte à la tribune.

M. de Baudry d'Asson. — Président proscripteur! Il est rappelé à l'ordre.

Protestations bruyantes au centre et à droite. La gauche fait une ovation au président du Conseil.

M. Combes s'étonne de la précipitation de **M. Aynard.**

A gauche : A bas la culotte!

M. Combes parle au milieu du bruit. On n'entend que quelques mots ici delà. Il dit que les établissements visés savaient qu'ils seraient fermés... L'acte accompli aujourd'hui est semblable à celui de l'autre jour... Pour exécuter la loi ni les insultes, ni les injures ne nous intimideront.

M. Aynard parle de sa place, mais la gauche fait un vacarme infernal. Il est impossible d'entendre un mot.

Le Président annonce que les interpellations Aynard et Cochin, sont inscrites à la suite des autres.

M. Hubbard veut lire son rapport sur les crédits supplémentaires.

A droite et au centre, on crie : Scrutin! scrutin sur l'interpellation.

Devant le nombre des protestations, le Président dit qu'il y a lieu à un scrutin.

M. Hubbard quitte la tribune.

M. Benoist escalade la tribune. — Il faut un soutien public!

Le Président cède et le scrutin est ouvert sur la date de la discussion des interpellations.

L'interpellation Aynard est renvoyée

à la suite des autres par 318 voix contre 228

Le calme succède à la tempête.

M. Hubbard lit son rapport sur les crédits supplémentaires.

M. Rouvier prie la Chambre d'adopter les modifications du Sénat.

M. Deamer dit que la Chambre ne doit pas céder au Sénat.

Finalement la proposition de **M. Hubbard** est repoussée.

L'ensemble des crédits est voté par 418 voix contre 26.

Deux interpellations de **M. Baudry d'Asson** sur les Congrégations religieuses sont inscrites à la suite des autres.

L'urgence est repoussée pour une proposition de **M. de Rainel**

La séance est levée à 1 h. du matin, séance aujourd'hui à 3 h.

LE SÉNAT

La séance est reprise à 3 h. 30. **M. Peytral** préside.

M. Rouvier dépose un projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.800.000 fr. pour inscriptions civiles. Voté à l'unanimité de 251 votants.

Le Sénat vote ensuite un projet de loi des pensions civiles et aborde les crédits supplémentaires.

M. Duboat, rapporteur, dit que la Commission estimant certains crédits non urgents renvoie pour l'examen à une date ultérieure et invite le Sénat à se prononcer sur 15 millions seulement au lieu de 40 demandés.

M. Trouillot demande un crédit de 300.000 francs, voté par la Chambre, pour l'achèvement du Palais du Travail, servant aux expositions ouvrières.

La Commission ignorant le projet, la séance est suspendue à 4 h. 30 pour examiner la question.

La séance est reprise à 5 h. 10.

M. Duboat fait connaître les conclusions de la Commission. Celle-ci demande la disjonction du crédit de 300,000 fr. et son renvoi à une Commission spéciale.

M. Bansinet combat ces conclusions. Il parle de l'utilité du palais des expositions du travail et fait ressortir les services qu'il rendra aux groupements ouvriers de production.

Après quelques mots de **MM. Trouillot** et **Duboat**, le Sénat décide, par 138 voix contre 62, la disjonction du crédit du projet de loi et son renvoi à une commission spéciale.

Il vote ensuite à mains levées l'adoption ou la disjonction des divers articles du projet de loi et l'ensemble du projet modifié est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 8 h. et renvoyée à aujourd'hui, 3 h.

M. WALDECK-ROUSSEAU CHEZ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Olde (Suède). — Guillaume II a reçu hier dans la matinée, M. Waldeck-Rousseau et lui a rendu sa visite.

L'ÉRUPTION DU MONT-PELÉ

Londres. — Une dépêche de Fort-de-France dit que la mission anglaise est arrivée. Elle était à bord du *Sloop* en rade de Saint-Pierre, au moment de l'éruption du 9.

La montagne lançait des espèces de nuages en forme de choux-fleurs qui étaient suivis d'avalanches incandescentes et de décharges électriques.

Le *Sloop* a été couvert de cendres et de pierres de la grosseur d'une noix.

Les habitants des Cardets désertent la place.

LA CAISSE INTERNATIONALE

M. Roy a fait cette après-midi une perquisition au journal *Finance et Industrie*, qui appartient à la Caisse internationale (Banque de Cooman).

Ce journal publiait des cours inexacts de la Bourse de Bruxelles.

PETIT CALENDRIER

Samedi 12. — **Saint Jean Gualbert, abbé.** — Ador. : Hambrouck (Sainte-Union), Esquelbecq, Fives (Saint-Gabriel).

Soleil : lever 4 h. 10, coucher 7 h. 95. — Lune : lever 12 h. 23 m., coucher 11 h. 22 s.

Dimanche 13. — *VIIe après la Pentecôte.* — **Saint Anaclet, pape et martyr.** — Ador. : Avesnes (Sainte-Thérèse), ador. noct. Templeuve, Hantay, Thiant, Wargnies-le-Grand, Neuville-en-Férain, ador. noct.

Soleil : lever 4 h. 11, coucher 7 h. 59. — Lune : lever : 1 h. 36 s., coucher 11 h. 59 m.

L'ÉLECTION DU 20 JUILLET A LILLE

Le *Réveil du Nord* est persuadé tout à la fois de la docilité du citoyen Ghesquière candidat du P. O. F. et de l'abnégation de M. Werquin, candidat des radicaux : l'un, s'il est élu, marchera dans l'ombre Jaurès-Pelletan, à la suite du citoyen Delory, l'autre, en cas de ballottage, est dans la ferme résolution de se désister avec le plus parfait désintéressement.

Aussi le journal de M. Delesalle ne se sent pas d'aise à la pensée d'être le pivot de l'alliance anticléricale, et déjà les joies du triomphe le font tressaillir.

Pourtant l'attitude d'une grande partie des radicaux n'est pas sans lui causer quelque inquiétude. De toutes ses forces, il crie à gauche ! toujours à gauche !

Pour rendre son cri plus entraînant, il interprète à sa façon les sentiments des amis de M. Werquin.

Nous avons, dit-il, la persuasion que le parti radical tout entier se soulèverait d'indignation si un seul de ses membres osait proposer de transporter à droite l'axe de la politique si résolument et si utilement placé à gauche depuis 1896, car ce ne serait pas seulement une abdication mais une trahison et un suicide.

Non! Les radicaux ont décidé d'aller au combat. Ils iront. Et, au second tour de scrutin, ils feront balle de leurs bulletins et uniront leur propagande à la nôtre, pour assurer le succès du citoyen Ghesquière qui, s'il n'est pas élu le 20 juillet, distancera certainement de beaucoup ses deux concurrents.

Eh bien, n'en déplaise au *Réveil*, les choses pourraient bien ne pas se passer selon ses désirs.

Sans doute bon nombre de radicaux, par haine du cléricalisme, ont emboîté le pas au socialisme et marchent l'échine courbée à la suite et aux ordres du F.·. Ed. Delesalle.

Mais un plus grand nombre peut-être, placé entre la haine du curé et l'amour de leurs biens, préfèrent l'amour et oublient la haine. Le programme collectiviste leur inspire une crainte salutaire, les mamours des opportunistes de la sociale envers les disciples de Jules Guesde ne leur inspirent qu'une très médiocre confiance.

C'est qu'ils se souviennent du manifeste révolutionnaire publié à Lille par ces citoyens et où nous trouvons les lignes suivantes :

« C'est contre toute la bourgeoisie qu'il faut nettement mener le combat ardent. Pour faire disparaître la misère, ici comme ailleurs, il faut rendre à la société les instruments de production et d'échange. Et comme toutes les transformations de la propriété n'ont pu jamais, dans l'histoire, se faire que par des révolutions, il faut que les prolétaires se préparent à briser le moule capitaliste comme les ancêtres de 1789 brisèrent le moule féodal. »

« Votre intérêt est de voter pour ces hommes, qui sont les vôtres, et de renvoyer dos à dos tous les bourgeois, qui ne peuvent représenter que leur classe d'exploiteurs et de parasites. »

Et ils se disent non sans raison : « S'il plaît aux Debierre, Werquin et autres de même trempe de sacrifier leurs personnes aujourd'hui et demain le capital, fruit de leur travail, sur l'autel du communisme, c'est leur affaire. Notre héroïsme, s'il allait aussi loin, nous paraîtrait folie pure. »

Et qui leur donnerait tort ?

Laissons le citoyen Ghesquière ou plutôt les parrains de candidature s'épuiser en efforts d'équilibre opportuniste.

Les honnêtes gens, travailleurs, commerçants, industriels savent de quel côté se trouve le désir sincère de défendre les principes de liberté et de tolérance seuls capables d'assurer la prospérité matérielle et la paix entre les citoyens.

V. H.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 24, Grande-Rue

Les Rues de Roubaix

La rue de la Chapelle-Carette est comprise entre les rues de Tourcoing et de l'Alma, sur une longueur de 380 mètres et une largeur de 10 mètres.

Elle appartient au canton Nord, dépend du commissariat du premier arrondissement et de la paroisse Notre-Dame.

Elle comptait 449 habitants en 1896 et 334 en 1901, avec 84 maisons.

Les électeurs votent au bureau de la rue Archimède.

***

Avant la Révolution française, dit M. Leuridan, il existait sur le chemin de Blanchemaille, à l'entrée du sentier qui forme actuellement la rue du Haut-Fontenoy, une chapelle dédiée à Notre-Dame d'Assistance appelée vulgairement la *Chapelle Carette* du nom de celui qui en fut établi le premier gardien, Louis Carrette, appariteur.

On appelait à cette époque-là appariteur le messager qui faisait le service de la correspondance du doyen avec l'évêché et les curés du Décanat.

Le dernier appariteur de Roubaix se nommait Brice. C'était un marcheur distingué. On l'a vu plusieurs fois partir le matin pour Lille et revenir sans trop de fatigue coucher chez lui le même jour, en passant par Tournai, Courtrai et Menin, après s'être acquitté, dans ces quatre villes des différentes commissions dont il était chargé.

Pierre Delebecque-Jonville fit bâtir la *chapelle Carette* en 1718.

C'était un riche cultivateur dont la ferme se trouvait à l'endroit où était l'estaminet de la *Fosse-Cuvelle*.

La bénédiction de la chapelle eut lieu le 2 juillet 1718, par M. Debadts, curé de Roubaix, mais sans solennité, à cause de la misère du temps, suivant les prescriptions de l'autorisation épiscopale.

A en juger par ce qui restait encore des fondations en 1817, cette chapelle avait cinq mètres de largeur sur six à sept mètres de longueur.

La façade était surmontée d'un joli campanile renfermant une cloche qui se faisait entendre à une très grande distance.

Jamais on n'y a célébré la messe; mais à certains jours, particulièrement les samedis et dans les temps de Carême, quand les chemins n'étaient pas trop mauvais, les voisins s'y réunissaient pour des exercices de piété, pour chanter les litanies de la Sainte Vierge, réciter le chapelet ou entendre quelques lectures édifiantes.

On dit qu'en faisant cette belle chapelle M. P. Delebecque y a voulu laisser après lui un témoignage public de sa reconnaissance envers l'auguste Marie à qui ils rapportait le bonheur d'être sorti sain et sauf des mains des *Catulas*.

On les appelait ainsi parce que, en abordant ceux qu'ils voulaient dévaliser, ils employaient cette apostrophe : Qu'as-tu-là ?

C'étaient de vrais et hardis bandits organisés par bandes, à pied et à cheval, à l'époque des guerres de Louis XIV et ne vivant que de brigandages.

Ils tenaient en leur pouvoir la ville fortifiée d'Atth, en Hainaut, d'où ils se répandaient dans les campagnes, principalement dans celles du Tournaisis, emportant tout ce qui leur tombait sous la main : vivres, bestiaux, fourrages, etc.

Les fermiers aisés étaient emmenés captifs et ne recouvraient la liberté qu'en payant une forte rançon.

Roubaix avait de temps à autre leur visite. A leur approche on sonnait le tocsin; les bourgeois se réfugiaient dans le château-fort jusqu'au départ des pillards dont l'apparition au même lieu était toujours de courte durée; les fermiers se sauvaient de leur mieux avec leurs chevaux et leurs vaches.

Un matin, avant qu'on ait été prévenu de leur présence, les *Catulas* rencontrent Pierre Delebecque dans la rue Cuvelle, se saisissent de lui et l'entraînent dans la ferme du Bas-Fontenoit où ils le dépouillent entièrement de ses habits. Le malheureux prisonnier attendant la mort à chaque instant se recommandait à la mère de Dieu, à Notre-Dame d'Assistance qui ne l'abandonna point; car tout à coup, et sans lui faire aucun mal, les bandits le laissèrent emportant seulement ses vêtements. Il se jeta dans un champ voisin où il attendit la nuit pour regagner son logis.

(A suivre). JEHAN DES VIGNES.

LE BUDGET DE 1902

Voici, enfin, le dernier chapitre des dépenses extraordinaires du budget de 1902. C'est celui des

Emprunts et dettes de la Ville de Roubaix

1° Contingent dans les intérêts et l'amortissement des emprunts contractés avec Tourcoing pour l'établissement des distributions d'eau, 320.164 fr. 14;

2° Amortissement de l'emprunt de 10.000.000 de francs, contracté en 1879, pour grands travaux d'utilité publique, 518.986 fr. 28;

3° Intérêts et amortissement des emprunts à la Caisse des chemins vicinaux, 6.072 fr. 66;

4° Amortissement de l'emprunt de 564.800 fr. à la Caisse des Ecoles, en 1886, 14.192 fr.;

5° Intérêts et amortissement de l'emprunt de 1.240.000 fr., réduit à 1.158.000 fr., contracté en 1892 pour création d'un second hôpital, de places publiques, etc., 67.951 fr.

6° Intérêts et amortissement de l'emprunt de 2.156.900 fr., pour la conversion des emprunts de 1.282.000 fr. et de 920.000 fr., 51.705 fr. 72;

7° Emprunt de 1.158.000 fr.; droits revenant au trésor pour taxes de transmission et de revenus, 3.400 fr.;

8° Droit de timbres sur les obligations, 581 fr. 10;

9° Remboursement d'obligations et payement de coupons par le Crédit Lyonnais, 50 fr.

10° Construction d'un nouvel Hospice, 51.168 francs 56.

11° Intérêts sur la somme restant à payer du prix du terrain acquis pour la construction d'une caserne de gendarmerie, 3.124 fr. 75.

***

Nos lecteurs ont eu sous les yeux, dans cette série d'articles les ressources et les dépenses de la ville.

Ils savent maintenant exactement de quelle façon sont soutirés aux contribuables roubaisiens, les cinq millions et demi de francs nécessaires à l'administration municipale et de quelle façon ils sont dépensés.

La fête mutualiste des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens ». — Le maire de Roubaix vient d'être officiellement informé que M. le Président du Conseil des ministres a désigné M. Barberet, chef du bureau des institutions de prévoyance au ministère de l'Intérieur, pour le représenter aux fêtes mutualistes qui auront lieu, en cette ville, les 13 et 14 courant.

Ecole de natation et Etablissement des bains de la rue de Rome. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'à l'occasion du 14 juillet l'Ecole de natation et l'Etablissement de bains de la rue de Rome seront fermés, lundi prochain.

Conservatoire de musique de Roubaix. — *Classes de solfège* (Adultes), professeur M. Art. Turbelin. — Première Classe. — Première division. — 1er prix, Médaille d'argent : Lefebvre Fernand, Dezaetydt Elie, Cuvelle Gustave, Delsarte Lucien, Leveugle Daniel, Wangermée Charles.

2e prix : Lepers Achille, Leclercq Maurice, Choquet René, Florin Léon, Deruyck Edouard.

Rappel du 2e prix, Bernier Léon.

1er accessit : Béhiels Léopold, Vercruysse H., Debyser Frédéric.

Deuxième division. — 1re distinction : Delaplace Edouard, Meyers Jean, Drouffe Gabriel, Ladam Jean-Baptiste.

2e distinction : Desreux Jules, Delplanque L., Dewatcher François, Spileers Jean-Baptiste, Blateq Alfred.

Deuxième classe. — Première division. — 1re Mention : Sennville Paul, Dhaene Henri, Delahaye Gaston, Drouffe Eugène, Dazin Edmond.

2e Mention : Marissal Achille, Beauwens Emile, Delsalle Germain.

Deuxième division. — 1re Mention : Bettremieux Henri, Dutoit Fernand.

2e Mention : Selosse Henri.

Classe de solfège des chanteurs. — Professeur : M. Charles Montigny. — 1re Nomination : Florin Alfred, Vadebogaerd Jules, Vantournhoudt Camille.

2e Nomination : Debyser Alexandre, Barbieux Alfred, Vanden Eede Camille.

Concerts publics. — Voici le programme du concert qui sera donné le dimanche 13 juillet courant, au Parc de Barbieux, par la société « Union des Trompettes ».

Première partie. — Le rapide Parisien, P. Desomer; Grande marche, X...; Les Trompettes de Jéricho, ouverture, A. Bernier; Une poignée de main, polka pour deux trompettes, P. Breton.

Deuxième partie. — Les trompettes de la République, V. Viney; Soir d'été, grande valse, J. Béron; Fête champêtre, polka pour trompette solo, J. Béron.

Gendarmerie. — L'arrondissement de gendarmerie de Roubaix sera désormais commandé par un capitaine de gendarmerie.

Un enfant de 5 ans écrasé par un camion. — Vendredi soir, vers 9 h., une fillette de 10 ans, Germaine Deldalle, passait avec son frère Albert, âgé de 5 ans, rue de Lannoy. Tout à coup, ce dernier, lâchant la main de sa sœur, se précipita vers une voiture à quatre roues, malgré ses cris pour le rappeler, une roue de derrière lui passa sur le corps.

Relevé par des passants, le petit imprudent a été transporté chez ses parents, qui demeurent à l'estaminet de l'*Indigo*, tenu par M. Napoléon Dujardin, boulevard de Belfort, 71.

Un docteur, appelé, a constaté une fracture de la cuisse.

L'auteur involontaire de cet accident n'est pas connu.

Pommade Dépurator contre Dartres, Boutons, etc. — *Voir aux annonces.*

Les accidents de travail. — Un ouvrier, Louis Lebrun, 59 ans, demeurant rue de l'Ouest, travaillant chez M. Ernoult-Bayart, rue du Grand-Chemin, blessé à la jambe droite, 15 jours de repos.

— Un manœuvre, Eugène Bovy, 16 ans, demeurant rue de Tourcoing, travaillant chez M. Joseph Pensaert, rue du Fontenoy, blessé au péroné droit, deux mois de repos.

— Chez MM. Motte et Bourgeois, rue du Moulin, un teinturier, Chéri Cloquet, 28 ans, demeurant rue de Beaurewaert, blessé aux reins, 10 jours de repos.

— Un menuisier, Désiré Pottier, 24 ans, demeurant rue Rouget-de-l'Isle, travaillant chez M. Jules Vantroys, demeurant rue Decrême, blessé au poignet gauche, 15 jours de repos.

— Un rentreur, Jules Leveugle, 42 ans, demeurant boulevard de Metz, travaillant chez M. Paul Prouvost, rue d'Hem, blessé au pied gauche, 20 jours de repos.

— Au peignage de la Société anonyme, rue du Collège, un dégorgeur, Noël Dupont, 38 ans, demeurant rue Traversière, 28, blessé à la main gauche, trois semaines de repos.

— Un tisserand, Modeste Desreux, 20 ans, demeurant rue Rollin, maisons Jacquard, travaillant chez MM. Dubar et Declercq, rue du Fresnoy, blessé au bras gauche, 20 jours de repos.

— Un tisserand, Jules Bernard, 48 ans, demeurant rue de l'Alma, travaillant chez MM. Vanoutryve, blessé à la jambe droite, 10 jours de repos.

— A la filature de MM. Motte, rue des Longues-Haies, un rattacheur, Eloi Sery, 34 ans, demeurant rue Lannes, blessé à la main, 8 jours de repos.

— Au même établissement, un fileur, Henri Massard, 27 ans, demeurant rue de l'Hermitage, cour Billot, blessé à la main, 8 jours de repos.

— Chez MM. Dillies et Catteau, boulevard de Reims, un soigneur, Louis Defretin, 32 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Papillon, blessé à la main gauche, 8 jours de repos.

Les dangers de la bicyclette. — Dans la soirée de jeudi, vers 8 h. 1/2, un jeune homme de 19 ans, Eugène Vandestienne, demeurant rue Perrot, passait en bicyclette à toute vitesse, boulevard Gambetta. Tout à coup il fut précipité violemment par terre, la tête la première, par suite de la rupture de la fourche de la roue d'avant de sa machine.

Il resta près d'une heure sans connaissance et M. le docteur Bernard, qui lui a donné les soins nécessaires, le fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Arrestation pour vol. — Vendredi matin, vers 8 h., un manœuvre de couvreur, Georges-Louis Noclain, 17 ans, sans domicile fixe, a été arrêté rue du Pays, pour vol d'un paquet d'échantillons de tissus et d'une paire d'espadrilles, le tout d'une valeur de 11 fr., sur la voiture d'un domestique, Dessauvages, livreur chez M. Tiberghien, fabricant, rue du Pays, 17.

Il faut une plaque. — Un procès-verbal a été relevé à la charge d'un charretier Henri Rasson, 19 ans, demeurant rue d'Estaing, cour Desbuquois, pour violences et défaut de plaque à sa voiture.

Ceux qui boivent trop. — Un procès-verbal a été dressé contre un jeune homme de 19 ans, Julien Verhamme, demeurant quai de Rouen, cour Bouriet, pour ivresse manifeste.

Nous avons failli manger 200 kilos de poissons de mauvaise qualité saisis au Minck, vendredi matin.

Quart-d'heure de Rabelais. — Un individu resté inconnu, après s'être fait servir à boire jeudi, à l'estaminet Hippolyte Vanhoutte, rue du Fort, 20, a pris la poudre d'escampette sans payer ses consommations et après avoir brisé une vitre.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

Avis important

La Compagnie du gaz de Roubaix a l'honneur de prévenir sa clientèle que des personnes étrangères à son service se permettant de s'introduire chez certains abonnés sous prétexte de visite de compteurs; mais en réalité pour d'autres motifs.

Le public est informé que **les agents du gaz, commis à la surveillance des compteurs, portent sur eux une carte d'identité que les abonnés peuvent toujours exiger.**

BOITE AUX LETTRES

Roubaix, le 10 juillet 1902.

Monsieur le Rédacteur de la *Croix*,

L'article paru dans la *Croix* disant que la majorité à la Chambre n'y représente pas la majorité des suffrages est très juste. Mais le scrutin d'arrondissement peut être bon à une condition, c'est que le scrutin se fasse au scrutin de liste et proportionnellement, comme par exemple en Belgique.

C'est-à-dire que dans un arrondissement où il y plusieurs députés à élire, que ces députés soient nommés sur chaque liste en proportion du nombre de suffrages obtenus. Cela ne demanderait qu'un tour de scrutin et chaque parti serait représenté selon sa force.

Il y aurait aussi une autre injustice flagrante à supprimer : ainsi dans un département par exemple qui a entre cent et deux mille habitants il suffit qu'il ait cinq arrondissements pour avoir cinq députés, exemple le département des Basses-Alpes, tandis que d'autres comme le Nord qui a passé 1.800.000 habitants n'en a que 28. Qu'un département ait autant de députés qu'il y a de fois 100.000 habitants et la proportion sera rétablie.

Il y aura une réduction de 1/5 du nombre des représentants mais ils seront encore assez nombreux pour le travail qu'ils font.

Vous n'aurez qu'à donner la suite que vous juger à cette lettre.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Un lecteur.

Etat-civil de Roubaix

du 11 juillet

Naissances. — Madeleine Coudron, rue Dampierre, cour Carlier, 1 — Raymonde Lestienne, rue Blanchemaille. — Joseph Vanderzwaen, rue Rossini, 22. — Gaston Poucet, rue Ternaux, 10. — Marie Claeys, rue de la Vigne, cour Vanbeveren, 8. — Marcel Delbecq, rue Basse-Masure, 77. — Joseph Pruvost, rue du Calre, maisons Larnould. — Anna Delmotte, rue du Fontenoy, 115. — Henri My, rue Vaucanson, cour Pruvost, 4.

Décès. — Floris Lepers, 70 ans, sans profession, rue de Lannoy, 247. — Jules Lamérant, 33 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Marie Suerinck, 4 mois, même rue. — Jeanne Waroux, 20 ans, blanchisseuse, même rue. — Léonie Laballe, 4 mois, même rue. — Zulma Vanderbrigghe, 2 ans, rue de la Makellerie, cité Saint-Louis, 2.

CROIX

Accident de travail. — Un teinturier, Joseph Limpense, 45 ans, demeurant rue de Wasquehal, travaillant à Roubaix, chez MM. Motte et Bourgeois, rue du Moulin, blessé au pied gauche, 8 jours de repos.

WASQUEHAL

Certificat catholique. — Nous apprenons qu'un élève de l'école des Frères de Croix, habitant Wasquehal, vient de passer, avec succès, l'examen du certificat catholique élémentaire.

C'est un nouveau succès à ajouter à celui que nous avons mentionné hier.

Le nom du jeune lauréat est Emile Decobecq. Félicitations.

Baccalauréat. — Nous avons le plaisir d'annoncer le succès de M. Albert Deldalle à l'examen du baccalauréat 2e partie. Nous adressons au jeune lauréat toutes nos félicitations.

LANNOY

Succès scolaires. — Hier, nous rapportions les succès de l'externat St-Charles au certificat complémentaire catholique.

Ils ne sont pas moindres au certificat élémentaire, 8 élèves viennent d'y être reçus. Ce sont : Marcel Salembier, Louis Vanderplanck, Louis Aubert, Henri Lepers, Jean Dujardin, Gaston Demouscron, Léon Picard, et Louis Wagnon.

LYS-LEZ-LANNOY

Accident de travail. — Un homme de peine, Auguste Lalame, 11 ans, demeurant au hameau de Cobeu, travaillant chez M. Vandecrux, rue Brame, à Roubaix, blessé au bras gauche, un mois de repos.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 95, Rue des Urseulines

Tiers-Ordre. — *Réunion générale.* — Jeudi, à 8 h. 1/2 du soir, a eu lieu dans la grande salle de la Maison des Œuvres, une réunion générale des Fraternités de Tourcoing. L'assistance était fort nombreuse.

Une très intéressante et instructive causerie a d'abord été faite par M. Adolphe Sevin, sur la liberté d'enseignement. Cette étude très documentée d'une question qui passionne tous les esprits et angoisse tous les cœurs catholiques, a été écoutée avec une attention qui portera des fruits par la propagande qui en sera faite.

Avec son amabilité si goûtée Mgr Louis Glorieux a, dans une conversation pleine de charme, défini l'action sociale du Tiers-Ordre telle que la comprend S. S. Léon XIII.

M. Maupetit, ancien zouave pontifical, secrétaire du Comité des Pèlerinages ouvriers à Rome, a ensuite parlé, avec une chaleur des plus communicatives, du prochain pèlerinage ouvrier.

Les Tertiaires se sont séparés après avoir adopté une proposition tendant à ce que, chaque mois, une réunion générale des Fraternités de Tourcoing, ait lieu à la Maison des Œuvres.

Un heureux. — En dépliant son journal, vendredi matin, un ouvrier, M. Allain, âgé de 25 ans, marié, sans enfant, travaillant chez M. Roussel, rue de l'Epeule à Roubaix et demeurant au fort Pouchain, au Blanc-Seau, constata qu'il était subitement devenu riche.

C'est qu'en effet il venait de gagner le deuxième lot de la loterie des Enfants Tuberculeux et, qu'en caractères gras, apparaissait à ses yeux le numéro 1.697.087 rapportant à son heureux propriétaire la jolie somme de *cinquante mille francs*.

Était-ce bien vrai ? Le journal ne s'était-il pas trompé ? M. Allain était bien un peu angoissé et craignait de voir son beau rêve s'évanouir, quand il reçut une dépêche, en réponse à une demande de renseignements qu'il avait télégraphiée à Paris, au siège de la loterie : c'était bien le n° 1.697.087 qui gagnait 50.000 *fr*.

En notre temps de démocratie à outrance, la chance favorise visiblement les ouvriers. Le gros lot de 250.000 francs a été gagné par un ouvrier couvreur de Paris et le lot de 50.000 francs par un ouvrier apprêteur de Tourcoing. N'est-ce pas convaincant ?

Les concours de fin d'année à l'Académie de musique. — Classe de chant (demoiselles). Professeur, Mme Lambert. — Division d'excellence : médaille de vermeil, Jeanne Degeyter. — Première division : 1er prix, Marie-Louise Honoré; 2e prix, Germaine Guéry; 3e prix, Jeanne Mager; 1er accessit, Gabrielle Degeyter; 1re mention, Jeanne Duhamel; id., Aimée Leroy.

Classe de piano (1re classe). Professeur, Mme Delchambre. — Division d'excellence : mention très honorable, Mathilde Deleszenne. — 1re division : 1er prix, Louise Selosse; 2e prix, Laure Maes; id., Marie Delannoy; 3e prix, Sidonie Percq; id., Germaine Guéry; rappel de 3e prix, Hélène Hoorquin; 1er accessit, Jeanne Buffin. — Deuxième division : 1er accessit, Madeleine Duvillier; id., Marthe Leman.

Classe de saxhorn-alto; professeur M. Paul Mager : 1er prix, Nolf; 2e prix, Delplanque.

Classe de cor, professeur M. P. Mager : 1er prix M. Decorte.

Classe de cornet, professeur M. Mager père : médaille d'argent M. Georges Mager : 1er prix à l'unanimité, M. Louis Braye; 2e prix, M. Alphonse Chabrier.

Classe de trombone, professeur M. Guillaume. — 2e prix partagé, MM. Verfaille et Saugrain.

Classe de basse. — 1er accessit, M. Jouveneau.

Concours entre médaillés : Médaille de vermeil, M. Lefebvre, baryton; Mention très honorable, M. Bernaert, cornet.

Avis aux sociétés prenant part au cortège du 14 juillet. — La Commission des fêtes rappelle aux sociétés qui doivent prendre part au cortège que la revue aura lieu à neuf heures très précises.

Chaque société voudra donc bien se trouver à neuf heures à l'endroit qui lui a été désigné, de façon à être en place à neuf heures un quart, et ce afin de ne pas retarder l'heure du départ, les enfants devant exécuter les chœurs sur la Grande-Place après le défilé du cortège.

Réunion de Commissions. — Aujourd'hui samedi, à midi, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, une réunion de la commission militaire.

Le même jour, à 3 heures du soir, se tiendra une réunion de la commission d'électricité.

Les exécutions musicales qui seront données à l'occasion de la fête nationale se répartissent comme suit :

Dimanche 13 juillet, Grande-Place, à 6 heures, concert par les Trompettes-Réunis.

Lundi 14 juillet, matinée musicale, Grande-Place : A 11 heures, chœurs patriotiques par les enfants des écoles communales avec le concours de la fanfare « Les Intimes »; à 11 h. 1/2, concert par la Musique municipale et les Orphéonistes Crick-Sicks.

A partir de 7 heures du soir, Grande-Place, concerts par l'Harmonie du Grand-Plaisir, le Choral des Francs, les Mélomanes Tourquennois, la Fanfare du Point-Central, l'Avenir Lyrique, l'Harmonie de la Croix-Rouge, l'Echo de la Frontière, la Jeunesse Lyrique, les Trompettes la Revanche.

A partir de 7 heures, parc du Palais-de-Justice, rue de Gand, concerts par la Grande Fanfare, l'Orphéon Art et Progrès, l'Orphéon des Travailleurs, la Société des Concerts Symphoniques, l'Orphéon Tourquennois et les Signorus Mandolines.

Réception d'effets d'habillement pour la police. — Vendredi, à 11 h. 1/2 a eu lieu, dans la cour d'honneur de l'Hotel-de-Ville, une réception d'effets d'habillement destinés aux agents de police. Les agents revêtus de leurs nouveaux uniformes ont été passés en revue par M. E. Lecomte, adjoint, délégué de la commission militaire et de M. Vilain, commissaire central.

Un cheval noyé. — Vendredi, vers 11 h. 1/2 du matin, Jules Catteau, domestique au service de M. Alfred Marescaux, entrepreneur de halage, demeurant à Marquette-lez-Lille, à cali fourchon sur un cheval de trait, suivait le chemin de halage, se rendant au quai de Dunkerque à Roubaix pour